Alétris farineux

Photo: © Jennifer Anderson @ USDA-NRCS PLANTS Database

Nom scientifique
Aletris farinosa

Taxon
Plantes vasculaires

Statut du COSEPAC
En voie de disparition

Aire de répartition canadienne
Ontario

Justification de la désignation

Cette herbe vivace est restreinte aux vestiges d'habitats de prairie, dépendants des perturbations, dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle continue de connaître un déclin en raison de menaces multiples, dont la modification de l'habitat, les espèces envahissantes et le broutage des cerfs. L'habitat de prairie, par exemple, passe naturellement à un type d'habitat moins convenable en l'absence de perturbations périodiques (p. ex. incendie), et sa qualité et son étendue sont également vulnérables au développement urbain et industriel continu. La récente construction d'un nouveau corridor de transport a causé l'enlèvement de plus de 50 % de tous les plants matures de la population canadienne ainsi qu'une perte d'habitat. Bien que les plants aient été transplantés depuis le corridor de transport aux sites de restauration à proximité, il est trop tôt pour savoir si ces sous-populations relocalisées seront auto-suffisantes; elles ne peuvent donc encore être considérées pour contribuer à la population.

Description et importance de l'espèce sauvage

L'alétris farineux (*Aletris farinosa*) est une plante herbacée vivace appartenant à la famille des Narthéciacées. Il possède une rosette basale de feuilles vert jaunâtre lancéolées. Au début de l'été, il produit une tige florifère dressée haute d'environ 40 à 100 cm portant une grappe de petites fleurs blanches à texture farineuse. Après la floraison, les pétales séchés demeurent sur le fruit. L'alétris farineux a été utilisé comme remède contre les problèmes menstruels et utérins et renferme des composés chimiques actifs qui pourraient posséder des propriétés hormonales.

Photo: © Thomas G. Barnes @ USDA-NRCS PLANTS Database

Fleurs de l'alétris farineux.

Répartition

Au Canada, l'alétris farineux est limité à quatre régions géographiques du sud-ouest de l'Ontario : les villes de Windsor et de LaSalle; l'île Walpole; un site à proximité d'Eagle (municipalité de West Elgin); un site à proximité de la pointe Turkey, où on suppose que l'espèce est disparue (comté de Haldimand-Norfolk).

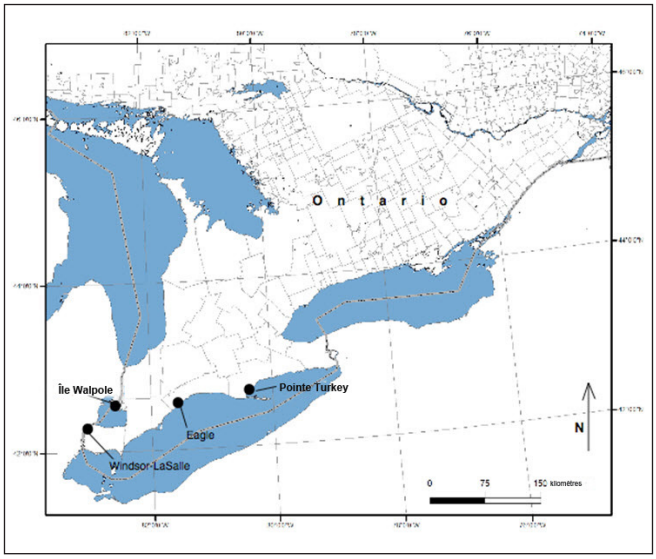

Répartition de l'alétris farineux (*Aletris farinosa*) au Canada montrant les régions où l'on trouve des sous-populations existantes. Les occurrences historiques ne sont pas indiquées. Windsor LaSalle : 4 sous-populations, 30 colonies; île Walpole : 2 sous-populations, 4 colonies; Eagle : 1 sous-population, 1 colonie; Pointe Turkey : 1 sous-population, 1 colonie dont la situation est inconnue, mais qui est présumée disparue.

Habitat

L'alétris farineux pousse en terrains dégagés, dans des sols sableux humides associés aux prairies à grandes graminées et aux prés sableux humides. Il se rencontre actuellement dans des prairies et des savanes reliques, des champs abandonnés, des corridors de services publics et à la lisière de boisés. L'espèce ne tolère pas l'ombre créée par la végétation environnante. Pour que l'habitat demeure propice à l'espèce, il doit subir un certain type de perturbation qui maintient le milieu dégagé et la végétation courte et clairsemée. Dans le passé, les incendies assuraient probablement le maintien de l'habitat, mais plus récemment ce sont les activités humaines, comme les fauchages périodiques, la culture et l'utilisation de sentiers pour la randonnée et le vélo, qui créent des perturbations dans l'habitat de l'alétris farineux, mais les conditions créées par ces perturbations sont relativement peu propices à l'espèce. La destruction de l'habitat causée par la succession constitue la première cause de déclin de l'alétris farineux et est une menace imminente. De plus, l'habitat de l'espèce a été détruit par le développement urbain, la construction de la promenade Right Honorable Herb Gray et la conversion des terres à des fins agricoles.

Dans les sites de rétablissement associés à la promenade et certains sites de l'île Walpole, des brûlages dirigés et une élimination manuelle des espèces ligneuses et envahissantes sont réalisés pour maintenir l'habitat de l'espèce. Cependant, des pertes d'habitat ont été observées dans des zones du patrimoine naturel et une réserve naturelle provinciale, ce qui montre que l'alétris farineux n'est pas protégé en l'absence de mesures de gestion adéquates. On ignore si les habitats entièrement boisés peuvent être restaurés.

Biologie

L'alétris farineux est vivace, et certains individus vivent probablement des décennies. On ignore en combien de temps les individus issus de graines parviennent à maturité, mais il est probable que cela prend plus d'un an et dépend des conditions du site. On ignore également pendant combien de temps les graines de l'alétris farineux demeurent viables ou si l'espèce produit un réservoir de semences dans le sol. En plus de se reproduire par voie sexuée, l'espèce peut se reproduire par voie végétative par la formation de bourgeons sur le rhizome, mais ce type de multiplication est peu fréquent. Il peut donc arriver que certains individus dans une colonie ne soient pas distincts sur le plan génétique. Les fleurs de l'alétris farineux sont pollinisées par les insectes, principalement des bourdons et des abeilles solitaires. On ignore si l'espèce est autogame. Certains ont avancé que l'alétris farineux pourrait avoir besoin de s'associer à un champignon mycorhizien, car jusqu'à récemment la plupart des tentatives de transplantation avaient échoué. Cependant, aucun avantage associé à la présence de champignons mycorhiziens n'a été observé dans le cadre d'essais en serre. L'alétris farineux est dépourvu de structures spécialisées favorisant la dispersion. Les tiges florifères de l'espèce sont fréquemment consommées par des

cerfs ou d'autres herbivores, et les feuilles sont parfois consommées par des insectes. On ignore si les graines peuvent être dispersées par les herbivores qui les consomment.

Taille et tendances des populations

En 2014, l'effectif total était de 14 000 à 15 000 individus, la meilleure estimation étant de 14 600 individus. Plus de la moitié des individus de la population canadienne sont issus d'une transplantation ou d'une multiplication réalisées en lien avec la construction de la promenade. Il y a 35 colonies existantes d'alétris farineux réparties entre sept sous-populations existantes confirmées, en plus d'une colonie présumée existante, mais dont la situation est inconnue dans une sous-population additionnelle. Environ 93 % du nombre total d'individus se trouvent dans une zone de 12 km^2 à Windsor-LaSalle, et 82 % des individus (~12 000) se trouvent dans les sites de rétablissement associés à la promenade. Seulement environ 18 % des individus (~2 700) se trouvent ailleurs que dans ces sites. Tous les individus transplantés dans les sites de rétablissement associés à la promenade étaient naturellement présents dans les sites d'où ils ont été prélevés, de sorte qu'ils sont considérés comme des individus naturels.

Les nouveaux sites découverts et les hausses d'effectif totalisent environ 14 000 individus, mais l'effectif total en 2014 était d'environ 14 600 individus : la majeure partie de la population connue lors de la première évaluation, en 1987, est donc disparue. Si on suppose que les nouvelles occurrences découvertes existaient déjà à cette époque et qu'on inclut les individus qui étaient alors déjà connus, la population comptait peut-être 18 330 individus en 1986. Si on soustrait les 7 680 individus transplantés de ce total, il reste 10 650 individus. Depuis, il y a eu une perte mesurable de plus de 5 000 individus, ou >47 % de la population, et le déclin réel serait bien supérieur à cette valeur.

Menaces et facteurs limitatifs

Les menaces pesant sur l'alétris farineux sont 1) l'absence de perturbations, 2) les espèces envahissantes, 3) l'herbivorie et 4) le développement. Pour que l'alétris farineux puisse persister, son habitat doit faire l'objet de mesures de gestion actives et fréquentes permettant de freiner la succession végétale; la majeure partie de l'habitat de l'espèce ne fait pas l'objet de telles mesures, même dans les aires protégées. Les activités récréatives peuvent causer un piétinement, mais produisent parfois des perturbations nécessaires à l'espèce. Toutefois, on ignore si ces activités sont globalement bénéfiques ou nuisibles à l'espèce.

Protection, statuts et classements

Selon la dernière évaluation du COSEPAC, réalisée en novembre 2015, l'alétris farineux est en voie de disparition. L'alétris farineux figure actuellement à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) à titre d'espèce menacée et est désigné « espèce menacée » aux termes de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. En novembre 2014, aucune superficie d'habitat n'avait été réglementée aux termes de la loi provinciale. Seize colonies d'alétris farineux se trouvent dans des aires « protégées » publiques, mais l'espèce demeure très menacée sur ces terres et y subit des déclins considérables. Dix colonies se trouvent sur des terrains privés, quatre, sur des terres appartenant à une Première Nation, cinq, dans les sites de rétablissement associés à la promenade et une, sur un terrain privé appartenant à une entreprise.

Source: COSEPAC. 2015. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'alétris farineux (*Aletris farinosa*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 44 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'addresse suivante : www.sararegistry.gc.ca.

N° de cat. : CW69-14/728-2016-1F-PDF
ISBN: 978-0-660-07305-7

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.